

III.

BUDGET DES DOTATIONS

POUR L'EXERCICE 1897.

(AMENDEMENTS.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget primitif des Dotations pour l'exercice 1897 s'élève à	fr. 4,838,500 »
Le projet de Budget amendé monte à	4,865,200 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 26,700 »

Comparativement au Budget voté pour l'exercice 1896, l'augmentation est de 34,440 francs; elle s'établit comme suit :

Budget voté pour l'exercice 1896	fr. 4,830,760 »
— amendé pour l'exercice 1897	4,865,200 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 34,440 »

La différence entre cette dernière augmentation et celle de 26,700 francs indiquée ci-dessus est justifiée au projet de Budget primitif.

Relativement à l'augmentation du Budget amendé, la Cour des Comptes donne les explications ci-après :

« En vue de satisfaire aux réclamations qui se sont produites au sein de la Chambre des Représentants, lors de la discussion du Budget des Dotations pour l'année 1895, au sujet du mode d'avancement et de l'insuffisance des traitements du personnel des bureaux de la Cour, notre collègue a procédé à la revision du règlement y relatif en tenant compte des observations qui ont été formulées. Les ressources de son budget ne lui ayant permis de réaliser qu'en partie les réformes introduites dans le nouveau règlement, il serait nécessaire, pour compléter ce travail, de pouvoir disposer d'une somme de 40,000 francs.

D'autre part, le transfert des bureaux de la Cour des Comptes dans les locaux de la place Royale, occupés ci-devant par le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, devant avoir lieu prochainement, il convient, aujourd'hui que la disposition des lieux et les besoins des divers services sont connus d'une manière à peu près exacte, de déterminer le surcroît de dépenses qu'occasionneront l'entretien, le chauffage, etc., des nouveaux bâtiments ainsi que l'exécution régulière du service.

Bien que ces bâtiments soient plus vastes que ceux dans lesquels la Cour siège actuellement, ils se prêtent cependant moins aisément aux exigences d'un travail qui nécessite des rapports fréquents des employés entre eux et

NOTE PRÉLIMINAIRE.

avec leurs chefs ainsi que de ceux-ci avec les membres de la Cour. De là l'obligation d'augmenter dans une certaine mesure le nombre des messagers.

Le service du chauffage ne saurait non plus être assuré avec le personnel y attaché qui ne comprend que deux feutiers, et il en est de même de l'entretien en état de propreté des locaux, qui exigera un nombre complémentaire d'écureuses et un supplément de crédit pour l'achat des fournitures nécessaires à cet entretien.

En conséquence, la Cour a l'honneur de prier la Législature de modifier les crédits inscrits aux articles 6 et 7 de la manière suivante :

ART. 6. — *Traitement du personnel des bureaux.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	175,150 »
— — — amendé	192,350 »
	17,200 »
AUGMENTATION. fr.	

Cette majoration permettra, comme il est dit plus haut, d'accorder une amélioration de position à plusieurs agents qui se trouvent dans les conditions voulues pour l'obtenir, et de pourvoir à la nomination de quatre messagers et de deux feutiers en plus du nombre actuel.

ART. 7. — *Matériel et dépenses diverses.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	18,000 »
— — — amendé	24,000 »
	6,000 »
AUGMENTATION. fr.	

Le crédit sollicité est destiné à payer le salaire de trois écureuses ainsi qu'à faire face aux dépenses supplémentaires de chauffage, d'éclairage et d'entretien de l'immeuble situé place Royale.

Le maintien, dans l'effectif du personnel, d'agents éloignés de leurs fonctions pour cause de maladie, mais qui n'ont pas été jugés incapables de les reprendre, étant préjudiciable à la bonne marche du service en ce qu'il est impossible de pourvoir à leur remplacement aussi longtemps qu'ils figurent dans les cadres, la Cour demande que, à l'instar de ce qui existe dans les divers Départements ministériels, il soit inséré au projet de Budget des Dotations un nouvel article (art. 10) libellé comme il suit :

Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service.

Un crédit de 3,500 francs serait inscrit à cet article. »

PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1897, à la somme de quatre millions huit cent soixante-cinq mille deux cents francs (4,865,200 francs), conformément au tableau ci-annexé.

BUDGET AMENDÉ DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1897.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
1	Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865).	3,300,000 »	3,500,000 .
2	Dotation de S. A. R. le Comte de Flandre	200,000 »	
CHAPITRE II.			
3	Sénat	125,000 .	125,000 .
CHAPITRE III.			
4	Chambre des Représentants	946,800 .	946,800 .
CHAPITRE IV.			
COUR DES COMPTES.			
5	Traitement des membres de la Cour.	70,750 .	293,400 .
6	— du personnel des bureaux	192,530 .	
7	Matériel et dépenses diverses	24,000 .	293,400 .
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1,200 .	
	Secours à d'anciens employés et gens de peine, à leurs veuves ou familles qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,600 .	
10	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service.	3,500 »	
TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DES DOTATIONS fr.			4,865,200 .

(62)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES DOTATIONS

pour l'exercice 1897.

—

(AMENDEMENTS.)

—

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE PREMIER.					
1	•	Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1863)	»	»	5,500,000
2	•	Dotation de S. A. R. le Comte de Flandre	»	»	200,000
CHAPITRE II.					
3	•	Sénat	»	»	125,000
CHAPITRE III.					
4	•	Chambre des Représentants.	»	»	946,800
CHAPITRE IV.					
COUR DES COMPTES.					
MEMBRES DE LA COUR.					
5	a.	Traitement du président	1	11,250	} 70,750
	b.	— des conseillers	6	8,500	
	c.	— du greffier.	1	8,500	
PERSONNEL DES BUREAUX.					
6	•	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service	75	»	192,550
MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.					
7	•	Eclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparation de meubles, entretien de l'hôtel, etc.			24,000
PENSIONS. — TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.					
8	•	Premier terme des pensions à accorder éventuellement			1,200
9	•	Secours à d'anciens employés et gens de peine, à leurs veuves ou familles qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse			1,600
10	•	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service			5,500
TOTAL.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1894.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,500,000	3,500,000	"	"	3,500,000	3,500,000 "	
					200,000 "	
125,000	120,000	5,000	"	120,000	104,891 02	
946,800	944,000	2,740	"	944,060	940,055 92	
70,750	70,750	"	"	70,750	67,916 40	
192,350	175,150	17,200	"	175,150	158,150 "	
24,000	18,000	6,000	"	18,000	16,821 25	
1,200	1,200	"	"	1,200	"	
1,600	1,600	"	"	1,600	990 "	
3,500	"	3,500	"	"	"	
4,865,200	4,850,760	34,440	"	4,850,760	4,788,822 59	
AUGMENTATION. . .fr.		34,440 "				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Liste civile et dotation de S. A. R. le Comte de Flandre
II.	Sénat
III.	Chambre des Représentants
IV.	Cour des Comptes
TOTALfr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1894.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,500,000	3,500,000	"	"	3,500,000	3,500,000	"
125,000	120,000	5,000	"	120,000	104,891 02	"
946,800	944,060	2,740	"	944,060	940,055 92	"
293,400	266,700	26,700	"	266,700	243,877 65	"
4,865,200	4,830,760	34,440	"	4,830,760	4,788,822 59	"
AUGMENTATION. . . fr.		34,440				

(68)